

## Postulat

### Pour que la requalification de l'Avenue du Grey ne soit pas éternellement reportée

C'est en 1973 que « *le Chemin du Grey, qui montait à l'assaut de la Blécherette entre des jardins de villas et la haie qui bordait la campagne des Bergières<sup>1</sup>* », est élargi et devient l'Avenue du Grey telle qu'on la connaît aujourd'hui, pour répondre aux développements urbanistiques qui s'effectuent de part et d'autre et à l'augmentation de la circulation automobile.

Le dimensionnement de l'Avenue du Grey témoigne de l'âge d'or de l'automobile. Véritable pénétrante urbaine (voir photos ci-dessous), elle semble aujourd'hui être la route la plus large de Lausanne, le domaine public faisant quelques 40 m dans sa partie basse et 32 m dans sa partie centrale, largement plus que la Route de Berne, l'Avenue de Provence ou l'Avenue de Rhodanie par exemple. Dans sa partie basse, l'Avenue du Grey comprend 4 voies de circulation principales, 2 contre-allées, 3 rangées de stationnement, 2 trottoirs... et aucune piste ou bande cyclable. Il est donc possible d'avoir jusqu'à 9 voitures côte à côte !

Avec ces caractéristiques, il n'est pas étonnant que l'Avenue du Grey soit aujourd'hui une véritable césure dans la ville, un obstacle difficilement franchissable, alors même que les quartiers denses situés de part et d'autre ne constituent qu'un et sont en constante interaction. En effet, l'école primaire du quartier (Pierrefleur) est à l'ouest de l'Avenue, l'école secondaire (Bergières) à l'est, la Maison de quartier du Désert à l'ouest, l'Espace 44 à l'est, le Centre paroissial St-Matthieu à l'ouest, le principal centre commercial à l'est, etc. De très nombreux piétons traversent donc quotidiennement l'Avenue du Grey, notamment des enfants et des aînés. La configuration actuelle et le trafic représentent incontestablement un danger pour les habitants et usagers.

L'Avenue du Grey doit donc être requalifiée, il faut notamment réduire sa largeur, modérer son trafic, intégrer des infrastructures cyclables, faciliter sa traversée piétonne, l'arboriser, favoriser le passage de la petite faune, etc. Bref, il faut lui rendre une taille humaine et améliorer sa convivialité. Si sa fonction de réseau principal urbain subsistera sans doute dans la hiérarchie du réseau routier, cet axe peut faire partie du quartier plutôt que de le diviser. Il s'agit d'un véritable défi en terme d'urbanisme et de vivre ensemble, mais c'est peut-être aussi une opportunité de revoir complètement l'organisation de l'avenue et de ses contre-allées.



<sup>1</sup> Rues du Nord, Société de développement du Nord, 1997.

Dans la réponse du 21 avril 2016 à une interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon et de M. Valéry Beaud<sup>2</sup>, la Municipalité annonçait que « *la requalification de l'Avenue du Grey est programmée à partir de 2021* », « *notamment par la réalisation d'une zone particulière favorable au franchissement piéton de part et d'autre de l'avenue* » et qu'« *elle a inscrit cet objet au plan des investissements* ». Elle relevait aussi à cette occasion qu'un itinéraire piéton est-ouest au travers de l'Avenue du Grey avait été mis en évidence dans les études du Plan directeur communal (PDCoM) pour permettre une liaison relativement directe entre Beaulieu, les Bergières et le Désert.

Mme Sophie Michaud Gigon s'inquiétant ensuite de la disparition des montants réservés pour cet objet dans le plan des investissements 2018-2021 dans une question écrite, la Municipalité répond le 4 octobre 2018 que « *la stratégie de priorisation de requalification des espaces publics a confirmé l'intérêt de coordonner la requalification de cet axe, des Plaines-du-Loup et de l'avenue du Vélodrome avec l'arrivée du m3* ». Elle précise aussi que « *dans l'intervalle, des interventions légères et ciblées pourront toutefois être réalisées par le biais du préavis n° 2018/11 Rues vivantes* ».

La situation reste inquiétante aujourd'hui, aucun montant ne figurant pour l'Avenue du Grey dans le dernier plan des investissements pour les années 2022-2025, même pas des crédits d'études, alors que celles-ci seront conséquentes pour aboutir dans quelques années à un projet ambitieux de réaménagement de l'Avenue du Grey et de ses abords, coordonné avec le projet de développement du centre commercial des Bergières et faisant l'objet d'une démarche participative avec les acteurs locaux, les habitants et les usagers du quartier.

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, **le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de requalifier l'Avenue du Grey**, en développant un projet ambitieux en collaboration avec les acteurs locaux.

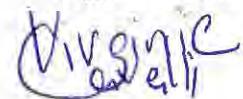
4 septembre 2022



Valéry Beaud

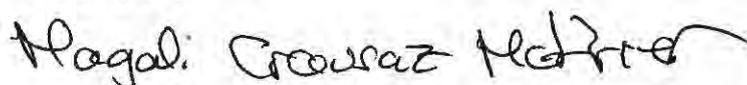
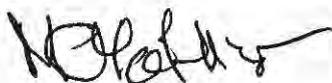
Karine Beausire Ballif

Virginie Cavalli



Maimouna Mayoraz

Anne Berguerand



<sup>2</sup> Interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon et de M. Valéry Beaud du 11 février 2016 « Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? ».